



ACTUALITES DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

ASSEMBLÉE ANNUELLE 2020 DU FMI

L'assemblée annuelle des institutions de Bretton Woods a eu lieu sous forme virtuelle du 14 au 16 octobre 2020. À cette occasion, le Comité monétaire et financier international (CMFI), qui est l'instance ministérielle pilotant le FMI, s'est comme de coutume penché sur les perspectives économiques actuelles et la situation sur les marchés financiers, sur les défis qui en résultent en matière de politique économique et monétaire, ainsi que sur les orientations à suivre pour les travaux du Fonds monétaire international (FMI). Le comité a en particulier discuté de l'adéquation des instruments du FMI pour faire face à la crise du COVID-19 et a salué l'initiative visant à suspendre temporairement le service de la dette des pays les plus pauvres (DSSI, cf. ci-dessous).

Le FMI pronostique un recul global du PIB de quelque 4,4 % pour 2020 et une reprise de quelque 5 % pour 2021, cette dernière pouvant cependant être nettement plus faible dans le contexte de la deuxième vague de la pandémie. Kristalina Georgieva, directrice du FMI, a souligné que la confiance des marchés, des consommateurs et des investisseurs est indispensable à la reprise économique. Elle estime que les mesures de soutien économique doivent être maintenues à cet effet. Cependant, elle relève aussi que les mesures de crise doivent être focalisées sur des réformes structurelles et sur des investissements permettant de rendre le système économique plus résilient. Cette approche a reçu le soutien de principe des membres du CMFI lors des votes.

Dans son intervention, le conseiller fédéral Ueli Maurer a souligné l'importance d'une politique économique orientée sur le moyen et le long terme pour susciter la confiance de l'économie et de la société. Il a par ailleurs plaidé pour l'utilisation des instruments actuels du FMI, qui ont fait leurs preuves, et le maintien des exigences convenues en matière de gouvernance et d'utilisation des ressources lors de l'octroi de crédits d'urgence. Madame Georgieva, directrice du FMI, a explicitement rendu hommage aux contributions de la Suisse à l'assistance technique du FMI ainsi qu'au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (cf. ci-dessous).

Voir aussi le [communiqué de presse du CMFI du 15 octobre](#) ainsi que la [déclaration du conseiller fédéral Ueli Maurer au CMFI](#).

RESSOURCES ET INSTRUMENTS DU FMI

RESSOURCES DU FMI ET CONTRIBUTIONS DE LA SUISSE

Avant la crise du COVID-19, les membres du FMI s'étaient déjà mis d'accord pour garantir la capacité d'octroi de crédits de l'institution à hauteur de quelque 1340 milliards de dollars. Les ressources mises à la disposition du FMI par les quotes-parts des pays membres restent inchangées à quelque 650 milliards de dollars, tandis que les Nouveaux accords d'emprunt doivent être doublés à quelque 500 milliards de dollars, les lignes de crédit bilatérales devant en contrepartie être réduites à quelque 190 milliards de dollars au 1^{er} janvier 2021.

La pandémie a très fortement sollicité les ressources du Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (Fonds fiduciaire RPC / PRGT) en faveur des pays membres les plus pauvres. La Suisse et une bonne dizaine d'autres pays créditeurs ont donné suite à l'appel du FMI de mettre à la disposition du Fonds fiduciaire RPC au moins 12,5 milliards de dollars de ressources supplémentaires à consacrer aux prêts. Dans l'intervalle, le FMI a également lancé un appel général demandant aux pays membres de fournir des contributions destinées à l'octroi de taux préférentiels dans le Fonds fiduciaire RPC.

La prise en charge du service de la dette envers le FMI des 29 pays membres les plus pauvres par le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (Fonds fiduciaire ARC / CCRT) assure un allègement financier ciblé et rapide. Ce soutien est financé par des contributions bilatérales à ce fonds et court pour le moment jusqu'à avril 2021.

La Suisse a soutenu la sauvegarde et l'augmentation ciblée des ressources du FMI pour sa tâche essentielle de gestion des crises. Par ses participations, elle fournit une contribution à la stabilité financière internationale et se montre solidaire. Les Chambres fédérales ont approuvé le doublement de la participation de la Suisse, représentée par la BNS, aux NAE, qui s'établit maintenant à 15 milliards de francs. Se basant sur la loi sur l'aide monétaire, le Conseil fédéral a en outre chargé la BNS de renouveler la ligne de crédit avec le FMI à un niveau inférieur (désormais 3,7 milliards de francs) avec une garantie correspondante de la Confédération.

Lors de la session d'hiver, le Conseil des États va se prononcer en tant que second conseil sur le projet de nouveau prêt de 500 millions de DTS de la Suisse au Fonds fiduciaire RPC. Le prêt accordé par la BNS nécessite envers celle-ci un engagement de garantie de la Confédération à hauteur de 800 millions de francs (montant du prêt, y compris réserve pour les fluctuations de change). Lors de l'assemblée annuelle du FMI tenue en octobre, le conseiller fédéral Maurer a indiqué qu'une contribution au subventionnement des taux d'intérêt du Fonds fiduciaire RPC serait également examinée pour autant qu'une répartition adéquate des charges entre les pays créditeurs puisse être garantie.

Dans le cadre des budgets 2020 et 2021, le Parlement a approuvé les contributions de la Suisse au Fonds fiduciaire ARC (25 millions de francs) ainsi qu'à l'allègement de la dette de la Somalie envers le FMI (10 millions de francs) dans le cadre de l'initiative IADM/PPTTE lancée en 1996 et complétée en 2005. Une contribution à l'annulation de la dette du Soudan dans le cadre de l'initiative IADM/PPTTE pourrait être prochainement d'actualité en fonction de l'évolution dans ce pays.

Voir aussi le [communiqué du DFF du 19 juin 2020](#) ainsi que la [vue d'ensemble des mesures du FMI pour atténuer les conséquences de la pandémie](#) sur le site Internet du FMI.

MAINTIEN PARTIEL DES MESURES DE CRISE

Le FMI continue d'apporter un soutien déterminant à ses membres dans la gestion de la pandémie, aussi bien par des conseils que par des moyens financiers. Il s'agit en l'occurrence non seulement de couvrir les besoins financiers directs, mais aussi de maintenir et renforcer les bases économiques des pays en vue d'une reprise aussi rapide et durable que possible. L'octroi de crédits s'est intensifié depuis mars (voir ci-dessous), et certains aspects de la réglementation du FMI ont été appliqués avec plus de souplesse. Ainsi, pour une période limitée à six mois, l'accès aux crédits d'urgence a été augmenté à raison de 50 % des quotes-parts nationales. Au début d'octobre 2020, le Conseil d'administration du FMI a prolongé cette augmentation jusqu'au début d'avril 2021.

En juillet 2020, le Conseil d'administration du FMI a décidé de reprendre de façon sélective l'activité de surveillance de la politique économique des pays membres. Le FMI assume ainsi de nouveau une partie essentielle de son mandat. Le prochain examen de la Suisse est prévu pour mars 2021.



La Suisse a contribué aux mesures de soutien prises par le FMI dans le contexte du COVID-19. Elle salue la rapidité, l'efficacité et la souplesse dont le FMI a fait preuve dans la gestion de la crise. Les instruments de l'institution ont fait leurs preuves. Il est cependant aussi important que les mesures de crise soient clairement limitées dans le temps. En octroyant des crédits d'urgence sans les assortir des conditions usuelles, le FMI assume des risques financiers nettement plus élevés, raison pour laquelle il est important de revenir rapidement aux modalités ordinaires d'octroi. Finalement, la Suisse s'engage pour un examen par le Bureau indépendant d'évaluation du FMI des mesures d'urgence que l'institution a prises en lien avec le COVID-19.

Voir aussi les communiqués du FMI concernant le maintien temporaire des mesures de crise du [13 juillet 2020 \(limites d'accès aux crédits\)](#), du [5 octobre 2020 \(crédits d'urgence\)](#) et du [5 octobre 2020 \(Fonds fiduciaire ARC\)](#).

VIABILITÉ ET RESTRUCTURATION DE LA DETTE

Déjà avant la pandémie de COVID-19, la situation d'endettement de nombreux pays était critique, et les données concernant la dette publique étaient souvent lacunaires et dénuées de transparence. Garantir la viabilité de la dette fait partie des tâches essentielles du FMI et de la Banque mondiale (BM). Ces deux institutions s'engagent ensemble pour le renforcement des instruments d'analyse et de conseil afin de garantir la soutenabilité de la dette. Cela implique en particulier l'instauration d'une plus grande transparence en matière d'endettement et le renforcement de la gestion de la dette dans les États membres. Dans le contexte de la pandémie et de la rapide progression de l'endettement, ces travaux ont encore été intensifiés.

Dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie, le FMI et la BM soutiennent l'Initiative de suspension du service de la dette (*Debt Service Suspension Initiative*, DSSI) du G20 et du Club de Paris. Cette initiative permet à 73 des pays les plus pauvres de suspendre temporairement le service de la dette envers leurs créanciers officiels bilatéraux. Cette suspension permet à ces pays de disposer à court terme d'une marge de manœuvre pour des dépenses visant à faire face à l'épidémie. Le FMI s'engage pour que les futures restructurations de dettes puissent être effectuées de façon efficace et ordonnée. Cette approche est également ancrée dans les principes de restructuration récemment adoptés par le G20 et le Club de Paris.

La Suisse soutient depuis de nombreuses années les travaux du FMI visant à renforcer la viabilité et la transparence de la dette, également en sa qualité de donatrice pour l'assistance technique de l'institution. Dans ce contexte, elle souligne qu'une politique économique, budgétaire et structurelle efficace est indispensable pour que la dette évolue de manière soutenable. La Suisse soutient en outre la DSSI en tant que mesure à court terme et en particulier les efforts visant à créer un meilleur cadre pour des restructurations efficaces. Ce dernier doit contribuer à un fonctionnement efficace des marchés des titres de créances. Les futures restructurations doivent par conséquent être effectuées en tenant compte des spécificités de chaque cas, de façon coordonnée et dans le cadre de programmes du FMI, en y associant les créanciers privés à des conditions préalables, à l'exclusion des créanciers multilatéraux.



Voir aussi le site Internet de la Banque mondiale en ce qui concerne la [DSSI](#) et le site Internet du FMI en ce qui concerne les [possibles améliorations en matière de restructuration de la dette](#).

OCTROI DE CREDITS PAR LE FMI

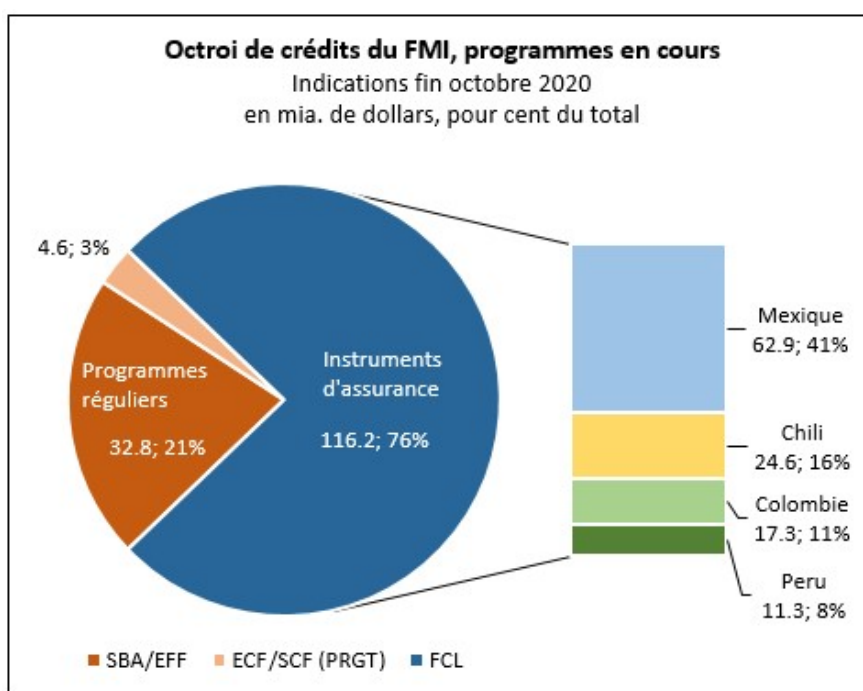
CRÉDITS D'URGENCE

Jusqu'au milieu d'octobre 2020, le FMI avait octroyé des crédits d'urgence pour un montant d'environ 30 milliards de dollars. Les pays ont ainsi pu couvrir des déséquilibres urgents de la balance des paiements et des dépenses publiques en lien avec le COVID-19. Les crédits d'urgence uniques sont assortis d'obligations minimales concernant la gouvernance et la transparence de l'utilisation des ressources. La moitié d'entre eux ont été accordés entre la fin de mars et le début d'avril 2020. L'aide d'urgence obtenue se situait en règle générale entre 0,2 % et 2 % du PIB.

INSTRUMENTS D'ASSURANCE

À partir de mai 2020, l'instrument de protection contre les crises destiné aux pays émergents fiables, la ligne de crédit modulable (LCM / FCL), a joué un rôle de premier plan. Une convention de LCM suppose que des critères d'accès exigeants soient remplis. Le FMI a ainsi donné la possibilité à la Colombie, au Pérou et au Chili d'effectuer des tirages totalisant 53 milliards de dollars. Avec plus de 63 milliards de dollars, le Mexique reste le pays ayant le plus fortement recouru à la LCM.

À l'heure actuelle, l'engagement financier du FMI est focalisé sur l'Amérique latine. En plus des engagements de crédit dans le cadre de la LCM, l'Argentine a des arriérés de quelque 45 milliards de dollars envers le FMI (remontant au programme antérieur, non visible dans le graphique).



Source: FMI; les indications comprennent les crédits tirés et les crédits en cours. Abréviations des instruments du FMI en anglais.

Voir aussi la [vue d'ensemble des crédits d'urgence du FMI](#) ainsi que les indications concernant la dotation en ressources du FMI et les programmes de crédit en cours sous [IMF Financial Activities](#).



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

GRUPE DE VOTE DE LA SUISSE

L'assemblée annuelle a également été l'opportunité de tenir la réunion habituelle du groupe de vote de la Suisse, dirigée par le conseiller fédéral Maurer. Les pays membres de ce groupe ont rendu compte des conséquences de la crise du COVID-19, des mesures qu'ils ont prises à cet égard et de leur collaboration avec le FMI et la BM.

L'assemblée annuelle a par ailleurs permis d'élire les directeurs exécutifs. Conformément à la rotation de poste convenue avec la Pologne, le représentant polonais Piotr Trabinski a été élu pour un mandat de deux ans par le groupe de vote.

REUNION DES MINISTRES DES FINANCES ET DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES DES ÉTATS MEMBRES DU G20

Lors de leur réunion du 14 octobre, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des États membres du G20 ont adopté le plan d'action actualisé visant à faire face aux conséquences du COVID-19. En font notamment partie la prolongation de l'initiative DSSI ainsi que le cadre des restructurations de dettes (voir ci-dessus), sujets auxquels les ministres ont consacré une rencontre spéciale le 13 novembre. En outre, une solution globale et consensuelle pour l'imposition de l'économie numérique doit être élaborée d'ici au milieu de 2021.

Le conseiller fédéral Maurer a représenté la Suisse à ces deux occasions. Notre pays a souligné l'importance d'une politique économique et financière s'inscrivant dans une vision à long terme pour la reprise et pour le renforcement de la confiance des marchés et des investisseurs. En ce qui concerne l'imposition de l'économie numérique, le conseiller fédéral Maurer s'est félicité de la poursuite au sein de l'OCDE des travaux en vue d'une solution multilatérale.

Voir aussi le [communiqué des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 du 14 octobre 2020](#).

ACTIVITÉS DE LA SUISSE EN MATIÈRE D'AIDE MONÉTAIRE EN 2020

Conformément à la loi sur l'aide monétaire (LAMO), la Suisse a pris part aux activités suivantes en 2020:

Coopération monétaire multilatérale et bilatérale (art. 2 et 4 LAMO) à partir des fonds de l'arrêté sur l'aide monétaire

- Depuis 2017, la Suisse met à la disposition du FMI une ligne de crédit bilatérale de 8,5 milliards de francs afin d'augmenter ses ressources. La ligne de crédit de la BNS n'a jusqu'à présent pas été utilisée par le FMI. Le Conseil fédéral a décidé de remplacer à partir de 2021 le prêt actuel par un nouveau prêt d'un montant de 3,7 milliards de francs (doublement des NAE, voir explications ci-dessus). La garantie de la Confédération sera réduite en conséquence.
- La moitié du crédit bilatéral d'aide monétaire de 200 millions de dollars approuvé par le Conseil fédéral en 2015 a été utilisée au début de l'année 2017 par l'Ukraine. Aucun autre versement n'aura lieu. Le solde de 100 millions de dollars sera remboursé d'ici à 2022 au plus tard.

Participations spéciales dans le cadre du FMI (art. 3 LAMO)

- Depuis 2011, la Suisse octroie au FMI un prêt bilatéral d'un milliard de DTS pour le Fonds fiduciaire RPC en faveur des pays les plus pauvres. En tant que prêteur, la Confédération garantit à la BNS le remboursement dans les délais. Les Chambres fédérales débattent actuellement d'un nouvel engagement de garantie de la Confédération envers la BNS à hauteur de 800 millions de francs (cf. explications ci-dessus). La Suisse mettrait ainsi à la disposition du FMI un nouveau



prêt RPC de 500 millions de DTS à partir de 2021.

- Concernant les contributions de la Suisse au Fonds fiduciaire ARC (25 millions de francs) ainsi qu'à l'allègement de la dette de la Somalie envers le FMI (10 millions de francs) dans le cadre de l'initiative IADM/PPTTE lancée en 1996 et complétée en 2005, voir explications ci-dessus.

CALENDRIER AU NIVEAU MINISTERIEL

5 – 11 avril 2021 Assemblée de printemps du FMI et de la Banque mondiale et rencontre des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20

RENSEIGNEMENTS

Friederike Pohlenz, section Institutions financières internationales, Secrétariat d'État aux questions financières internationales, tél. 058 462 64 63, friederike.pohlenz@sif.admin.ch.

Le présent bulletin paraît semestriellement en allemand et en français. Après parution, il est également disponible à l'adresse Internet suivante:

<https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/publikationen/aktuelle-informationen-schweiz---iwf.html>

